

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2023 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. André Champagne, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry, Marie Ouellette et Claudia Rioux, MM. Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. André Champagne, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 24-2023

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2023

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 25-2023

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de janvier 2023 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 janvier 2023, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de janvier 2023 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 janvier 2023 et les comptes à payer de janvier 2023 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 janvier 2023 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 janvier 2023 du chèque # 16103 au chèque # 16129 pour un montant total de 147 976,70\$
- Comptes payés en janvier 2023 par Accès D Affaires au montant de 65 401,74\$
- Comptes à payer de janvier 2023 du chèque # 16130 au chèque # 16170 pour un montant total de 128 843.29\$

Que la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

ÉTATS DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

Mme Danielle Lambert, directrice générale et greffière-trésorière, dépose à la table du conseil l'état des personnes endettées envers la Municipalité de Saint-Thomas.

RÉSOLUTION No 26-2023

ASSURÉS ADDITIONNELS – JUMELAGE SAINT-THOMAS – LA ROQUE-GAGEAC

Il est proposé par Mme Claudia Rioux, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande un remboursement de 250\$ plus taxes au comité « La Roque-Gageac » à titre d'assurés additionnels au contrat d'assurance générale (FQM Assurances) pour la responsabilité civile générale et la responsabilité professionnelle (erreurs et omissions).

RÉSOLUTION No 27-2023

DEMANDE D'ENTREPOSAGE TEMPORAIRE SUR LE LOT 4 783 201 (RUE PRINCIPALE) PAR L'ENTREPRISE SANEXEN

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sanexen a été mandatée par le Ministère de l'Environnement (MELCCFP) pour réaliser un projet de réhabilitation environnementale sur le lot 4 783 202 (rue Principale);

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistent principalement à installer un système de puits d'extraction vapeurs d'hydrocarbures et ce, sans travaux d'excavation, de soutènement ou de démolition;

CONSIDÉRANT QUE le lot sera clôturé lors de la période des travaux pour limiter l'accès au chantier;

CONSIDÉRANT QUE Sanexen demande la permission d'entreposer temporairement de l'équipement et un conteneur pour la réalisation des travaux sur le lot voisin appartenant à la Municipalité (lot 4 783 201);

CONSIDÉRANT QUE l'entreposage ne doit en aucun temps limiter ou nuire à la visibilité des véhicules et des piétons, autant pour la route 158 que le rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE Sanexen s'engage à remettre le lot 4 783 201 dans l'état dans lequel il était avant l'entreposage et les travaux du lot voisin;

CONSIDÉRANT QUE Sanexen s'engage à remettre à la Municipalité un échancier des travaux dans les plus brefs délais;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas autorise Sanexen à entreposer temporairement sur le lot 4 783 201 pour le projet de réhabilitation environnemental sur le lot 4 783 202 selon les exigences énumérées précédemment.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

RÉSOLUTION No 28-2023

EMBAUCHE AU POSTE DE SECRÉTAIRE-RECEPTIONNISTE

ATTENDU QUE Madame Audrey Belhumeur a quitté le poste de secrétaire-réceptionniste le 31 décembre 2022;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste fut affiché à l'interne et aucune candidature fut déposée;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire-réceptionniste fut affiché par la suite dans le journal l'Action, sur le site web de la Municipalité et sur les réseaux sociaux;

ATTENDU QUE la Municipalité a convoqué quelques candidates pour une entrevue et un test de français écrit;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'embauche de Mme Martine St-André à titre de secrétaire-réceptionniste à compter du 20 février 2023 selon les tâches, les exigences et les compétences spécifiés dans l'offre d'emploi. Mme Martine St-André sera une employée à l'essai dont la période de probation sera de cent vingt (120) jours travaillés. Mme Martine St-André recevra comme rémunération 90% du salaire prévu pour sa fonction tel que stipulé à l'article 18.02 de la convention collective.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT VISANT À FACILITER L'APPLICATION DE DISPOSITIONS CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-THOMAS PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Mme Agnès Derouin, conseillère dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement visant à faciliter l'application de dispositions concernant la paix, l'ordre et le stationnement sur le territoire de la municipalité de Saint-Thomas par la Sûreté du Québec. Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

RÉSOLUTION No 29-2023

MANDAT À DONNER AU PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ – PROJET D'ENTENTE POUR LE PARTAGE DES SOMMES PROVENANT DE L'IMPOSITION D'UN DROIT AUX EXPLOITANTS DE CARRIÈRE ET DE SABLIERES

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas mandate Me Yves Chaîné de Bélanger Sauvé pour aider et guider la Municipalité suite à la réception par courriel d'un projet d'entente soumis par la Ville de Lavaltrie.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

RÉSOLUTION No 30-2023

ADOPTER LE DÉFICIT D'EXPLOITATION DU BUDGET 2023 – OFFICE D'HABITATION « AU CŒUR DE CHEZ NOUS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le budget 2023 dont le déficit d'exploitation est modifié.

AVIS DE MOTION – RÉFECTION DU POSTE DE POMPAGE DE LA RUE DES ÉRABLES ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LES COÛTS

Mme Marie Ouellette, conseillère, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un projet de règlement et d'un règlement décrétant des travaux de réfection du poste de pompage de la rue des Érables et autorisant un emprunt.

RÉSOLUTION No 31-2023

ACCEPTER LA SOUMISSION DE CONCEPTION JARDINS POUR L'ANNÉE 2023

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Conception Jardins au montant :

- 7 150,00\$ plus taxes pour l'entretien des plates-bandes et de la mosaïculture
- 3 637,50\$ plus taxes pour l'entretien du parc Ruisseau-des-Vents
- 1 955,55\$ plus taxes pour l'ajout d'annuelles et compost
- 712,50\$ plus taxes pour l'ajout de paillis
- 1 525,00\$ plus taxes pour l'aménagement des pots
- 70,00\$ / heure plus taxes pour l'arrosage des zones annuelles.

Ce qui représente un montant total de 14 980,55\$ plus taxes excluant l'arrosage.

RÉSOLUTION No 32-2023

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 1850, RANG SAINT-ALBERT (LOT 4 781 732)

CONSIDÉRANT QUE la demande vise la construction d'un garage attenant, alors que la propriété dispose déjà d'un garage isolé et que le règlement de zonage (2021-05) limite à un le nombre de garage par lot;

CONSIDÉRANT QUE la propriété dispose déjà d'un garage isolé;

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE la superficie du bâtiment projeté est conforme au règlement de zonage (2021-05);

CONSIDÉRANT QUE cette demande a été soumise aux 9 critères d'une demande de dérogation mineure, établis par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommandent au conseil municipal d'octroyer la dérogation;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas octroie la dérogation afin de permettre la construction d'un second garage, alors que le règlement de zonage (2021-05) limite à un le nombre de garage par propriété.

RÉSOLUTION No 33-2023

ACHAT DE BACS BLEUS (360 LITRES) ET DE ROUES DE REMPLACEMENT

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de EBI Environnement Inc. datée du 17 janvier 2023 pour acheter 100 bacs bleus de 360 litres au coût unitaire de 130\$ plus taxes et l'achat de 24 roues pour les bacs au coût unitaire de 14\$ plus taxes. La livraison est incluse pour les deux (2) items.

RÉSOLUTION No 34-2023

ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie l'adhésion annuelle 2023 à l'Association Forestière de Lanaudière au montant de 150\$.

RÉSOLUTION No 35-2023

SOUMISSION DE IMPRESSION PIXEL – COUP D'ŒIL

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Impression Pixel pour le Coup d'œil 2023 au montant de 17 885,12\$ plus taxes sur papier glacé (4 éditions de 24 pages).

RÉSOLUTION No 36-2023

CONTRIBUTION MUNICIPALE 2023 – CRSBP

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Claudia Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la contribution annuelle à la CRSBP au montant de 23 426,02\$ plus taxes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

RÉSOLUTION No 37-2023

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES POUR LES FÊTES ET ÉVÈNEMENTS 2023

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte les dépenses prévisionnelles pour les fêtes et évènements 2023, pour le budget total de 65 000\$, voici l'énumération des fêtes et évènements 2023 :

Semaine de relâche	5 000,00\$
Journée verte	3 000,00\$
Fête des voisins	1 000,00\$
Mini-disco	2 000,00\$
Fête nationale	14 000,00\$
Fête de la rentrée	7 000,00\$
Grande marche Pierre Lavoie	1 000,00\$
Fête Halloween	4 000,00\$
Soirée des bénévoles	18 000,00\$
Fête de Noël	10 000,00\$
TOTAL :	65 000,00\$

Ce budget n'inclut pas les spectacles au parc.

RÉSOLUTION No 38-2023

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU CADRE DE RÉFÉRENCE DES CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour a reçu son avis de conformité au cadre de référence des camps de jour de l'ACQ en 2021;

CONSIDÉRANT QUE le cadre de référence se veut un outil reconnu pour soutenir et orienter les gestionnaires de camps de jour municipaux au chapitre des actions concrètes à poser dans le but d'assurer la sécurité et la qualité des programmes offerts;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion donnera accès à des outils de référence et à des formations;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle l'adhésion au cadre de référence des camps municipaux 2022 et d'en assumer les frais de 175\$ plus taxes et Saint-Thomas recevra l'ACQ à l'été 2023 pour sa visite de conformité.

RÉSOLUTION No 39-2023

ADHÉSION ANNUELLE 2023 À L'AQLM

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la cotisation annuelle 2023 à l'AQLM pour Mme Karine Marois, directrice des loisirs au montant de 375\$ plus taxes.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

RÉSOLUTION No 40-2023

DEMANDE DE GRATUITÉ DU TERRAIN DE BASEBALL

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde la gratuité du terrain de baseball puisque M. Jean-François Marcil sera la personne responsable du site le 4 mars 2023, ce qui évitera d'embaucher un surveillant lors de cet événement, il devra respecter son engagement de remettre 50% des profits à l'organisme le relais pour la vie. En plus, cet événement ne requière aucune intervention de la part du service des loisirs.

RÉSOLUTION No 41-2023

CULTURE LANAUDIÈRE – ADHÉSION 2023-2024

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas renouvelle son adhésion à Culture Lanaudière pour l'année 2023-2024 au montant de 275\$ plus taxes.

RÉSOLUTION No 42-2023

CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – TARIFS D'INSCRIPTION ÉTÉ 2023

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte :

- d'assumer 40% des frais d'inscription 2023 au Club de soccer Lanaudière-Nord pour ses citoyens;
- d'appliquer les rabais familiaux tel qu'inscrits à l'article 1.3 de la Politique de tarification aux activités de loisirs;
- que les rabais soient déduits au moment de l'inscription auprès du Club;
- de rembourser ces frais au Club de soccer Lanaudière-Nord sur présentation de facture.

RÉSOLUTION No 43-2023

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte le remboursement suivant :

Coulombe, Nicole	28,70\$
Total	28,70\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

DÉPÔT DU RAPPORT 2021 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Le rapport 2021 sur la gestion de l'eau potable découlant de la stratégie municipale d'économie d'eau potable est déposé à la table du conseil.

CORRESPONDANCES

...

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 44-2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 19h58.

M. André Champagne
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Dir. générale et greffière-trésorière